

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 43/1952 (1952)

Artikel: Neuchâtel
Autor: Bonny, Ch.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114038>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tion des droits de graduation, réservé jusqu'à présent aux seuls boursiers de la Caisse de subsides. La cogestion des étudiants a été admise dans la Caisse de maladie des étudiants ; un candidat en médecine fait désormais partie du comité de celle-ci.

La société sportive universitaire a organisé, avec le patronage de l'Université et avec l'appui du département, une expédition scientifique dans le Sahara, au Tassili des Adjers, sous la direction d'un de nos maîtres secondaires, M. Jean Juge.

Je m'en voudrais d'oublier une autre expédition scientifique qui s'est greffée sur l'expédition alpine à l'Everest. L'Etat et la Ville ont financé l'envoi d'une mission scientifique de trois membres au Népal, M^{me} Lobsiger-Dellenbach, directrice du Musée d'ethnographie, M. le professeur Augustin Lombard, géologue, et M. Zimmermann, botaniste. Il est trop tôt pour parler des résultats scientifiques obtenus, alors qu'on sait déjà que les alpinistes ont accompli un brillant exploit.

* * *

L'Institut universitaire de hautes études internationales a vu son intérêt consacré par un vote des Chambres fédérales : elles ont accordé une subvention fédérale qui sera le 30 % des dépenses, avec un maximum de 100 000 fr. Deux nouveaux professeurs, M. Maurice Baumont et M. Jacques Freymond, ont été nommés à cet institut. La Fondation Rockefeller enverra M. Hans Kelsen, ancien professeur à l'institut, actuellement professeur aux Etats-Unis, donner des cours pendant l'année universitaire prochaine.

* * *

Deux conférences internationales — parmi toutes celles qui se tiennent à Genève — méritent une mention dans cette chronique.

L'une, c'est la conférence convoquée par l'UNESCO, qui s'est occupée des études préparatoires pour la création d'un Institut européen de recherches nucléaires. Le conseil des représentants de cet institut a été fixé provisoirement à Genève.

L'autre, c'est la XV^e conférence internationale de l'instruction publique, convoquée du 7 au 16 juillet par l'UNESCO et le BIE. Elle entendit les rapports des diverses délégations sur le mouvement éducatif dans leurs pays et s'occupa de l'enseignement des sciences naturelles dans les écoles secondaires et de l'accès des femmes aux œuvres d'éducation.

HENRI GRANDJEAN.

Neuchâtel

L'année dernière, la chronique a encore été rédigée par M. W. Bolle qui a assumé cette tâche pendant plusieurs années. Notre ancien collègue a brillamment rempli le mandat qui lui avait été confié. Je m'associe aux remerciements qui lui ont été adressés par M. le conseiller d'Etat

Oguey, président de la commission de rédaction et par M. C. Brandt, chef du Département de l'instruction publique de notre canton. Les articles de M. Bolle, rédigés avec cette franchise qui caractérise leur auteur, ont provoqué quelquefois certaines réactions. Il n'en demeure pas moins que mon prédécesseur a publié des chroniques vivantes et intéressantes.

Proposé par le Département de l'instruction publique pour lui succéder, je ne dois probablement cet honneur qu'au fait d'être le doyen du personnel du département. Je me vouerai à ma nouvelle tâche avec cet enthousiasme qui doit animer tous les pédagogues.

Enseignement primaire

Au 31 décembre 1951, le nombre de postes était de 458, avec 11 596 élèves, alors qu'en 1940, par exemple, il y avait seulement 392 membres du corps enseignant en fonctions. Si le nombre des écoliers est plus considérable qu'en 1940, il n'atteint pas celui de 1917 qui était de 22 000 avec 606 classes.

Remplacements. — L'augmentation du nombre d'élèves et le désir des autorités scolaires d'éviter que nos classes aient des effectifs trop nombreux ont obligé le Département de l'instruction publique de prendre des mesures spéciales pour que l'enseignement soit assuré régulièrement. Les villes ont été invitées à opérer quelques concentrations pour que le personnel disponible puisse être nommé à la tête des classes de campagne et de montagne. D'autre part, on a continué de faire appel à des retraités et à des institutrices mariées pour assurer des remplacements, même de longue durée. Dans presque tous les cas, nous avons fait de bonnes expériences avec des personnes dévouées qui ont compris nos difficultés. Enfin, nous avons continué nos démarches auprès du Département de l'instruction publique du canton du Valais qui a fait preuve d'une très grande compréhension à l'égard des besoins de l'école neuchâteloise. Actuellement, deux Valaisannes enseignent à la Maison d'éducation de Malvilliers et dix institutrices du même canton fonctionnent comme remplaçantes, dans plusieurs localités, pour une année au moins. De plus, nous avons accepté les offres d'une Vaudoise, d'une Neuchâteloise qui a fait ses études à Delémont et de deux Fribourgeoises.

Conférences officielles. — Pour des raisons indépendantes de la volonté du Département de l'instruction publique, les conférences d'automne n'ont pas eu lieu. La tradition sera reprise en 1952. Comme les années précédentes, les conférences du printemps ont été organisées par district.

Le premier exposé concernait l'activité du service médico-pédagogique et ses relations avec le corps enseignant. Il a paru nécessaire de demander aux assistantes de ce service de parler de leurs préoccupations, de leurs difficultés, du désir qu'elles éprouvent de collaborer encore plus étroitement avec les maîtres. M^{lles} Jéquier, Monard et Perret ont conquis leurs auditoires et, grâce à une organisation encore plus perfectionnée et à l'engagement d'un personnel de renfort, pourront se livrer à un travail plus approfondi, soit de dépistage, soit de traitements thérapeutiques. Les assistantes du service médico-pédago-

gique accomplissent une œuvre remarquable sous la direction compétente de M. le Dr Bersot.

Le second sujet concernait l'enseignement du dessin comme moyen d'enseignement et comme moyen d'expression. Ces causeries furent présentées par deux maîtres de dessin, deux institutrices et un instituteur. Elles obtinrent un grand succès dont les effets se firent sentir tôt après, aussi bien dans les leçons de dessin que dans la pratique de cette discipline au service de l'enseignement.

Cours de perfectionnement. — Le Département a organisé quelques cours, facultatifs ou obligatoires. Nous signalons, en particulier, le cours de vacances consacré à la gymnastique, avec un programme très varié, les cours de direction de chant, de travaux à l'aiguille, d'allemand, d'écriture. De son côté, la Société neuchâteloise de travail manuel et de réforme scolaire, en collaboration avec le Département de l'instruction publique, invite, chaque année, les membres du corps enseignant à participer à un certain nombre de cours facultatifs : modelage, étude du milieu local, explication du texte libre, didactique du dessin, etc.

Les cours organisés par l'Association cantonale des maîtres de culture physique, avec l'appui du canton et de la Confédération, sont aussi très fréquentés. Ceux de la Société suisse des maîtres de gymnastique ont été suivis par une vingtaine d'instituteurs et d'institutrices neuchâtelois.

Matériel. — Les dernières chroniques ont mentionné que des crédits avaient été mis à la disposition du Département de l'instruction publique pour encourager l'acquisition de moyens modernes d'enseignement. Très prochainement, une action sera entreprise pour que des dictionnaires soient distribués dans les classes à raison d'un pour quatre élèves en 6^e, 7^e et 8^e années. La dotation sera d'un dictionnaire pour deux écoliers, en 9^e année. De plus, une enquête a été faite pour déterminer les classes ou les collèges qui disposent d'un compendium métrique. Le Département étudiera la possibilité d'étendre son action pour faciliter l'acquisition de ce matériel par les écoles qui n'en possèdent pas.

Considérations générales. — Au cours de leurs visites de classes, les directeurs et les inspecteurs d'écoles ont pu apprécier le dévouement de la plupart des membres du corps enseignant. De nombreux maîtres, jeunes ou plus âgés, cherchent à rendre leur enseignement encore plus pratique et plus intéressant. Ils désirent qu'un esprit nouveau pénètre dans nos classes pour que l'école ne soit pas en marge de la vie.

Ces derniers temps, des critiques ont été émises au sujet de l'enseignement de l'orthographe et ont même été formulées au Grand Conseil. Nous tenons à affirmer que l'amélioration de l'orthographe préoccupe le corps enseignant qui fait de louables efforts pour obtenir de bons résultats. Chacun a compris que cette discipline exige un enseignement régulier et méthodique où la dictée préparée joue un rôle essentiel. On estime que les élèves doivent pratiquer l'automatisme indispensable à l'acquisition des règles fondamentales de grammaire. De plus en plus, la dictée devient un exercice d'orthographe, c'est-à-dire un moyen d'enseignement alors qu'elle n'était souvent qu'un exercice de contrôle et de vérification.

Enseignement pédagogique. — Pour les trois sections pédagogiques, le recrutement est réjouissant, ce qui laisse entrevoir, assez prochainement, la fin des difficultés que nous avons signalées pour repourvoir les postes.

Il faut reconnaître que les jeunes membres du corps enseignant de la volée 1949, formés pendant la période transitoire de préparation professionnelle, ont débuté dans la carrière avec ardeur et qu'ils travaillent intelligemment. Au printemps de cette année, 14 jeunes gens et jeunes filles ont obtenu le certificat pédagogique, à la sortie de l'école normale, après avoir subi la préparation complète prévue par la loi du 2 juin 1948. Au cours d'une séance présidée par M. le conseiller d'Etat Brandt et à laquelle assistaient les deux directeurs de l'école normale, le premier secrétaire du Département et les trois inspecteurs, le chef du Département a félicité ces jeunes gens et leur a remis le certificat auquel ils avaient droit. Ces nouveaux membres du corps enseignant sont des privilégiés car ils ont une formation culturelle et professionnelle supérieure à celle que leurs aînés possédaient en sortant de l'école normale. Ils ont été initiés, avec raison, à la pratique des nouvelles méthodes d'enseignement. C'est fort bien, mais ils se souviendront surtout que la personnalité du maître, son rayonnement moral, sa valeur professionnelle jouent un rôle décisif. Nous espérons que ces jeunes maintiendront les traditions qui ont établi la réputation du corps enseignant primaire. Ils exigeront des travaux propres, bien écrits et une discipline normale, celle qui est indispensable pour la formation du caractère.

Enseignement secondaire

La chronique de l'année dernière mentionnait que la mise au point d'un nouveau programme de l'enseignement gymnasial serait terminé prochainement. Pour diverses raisons, le projet envisagé n'a pas encore vu le jour. Cependant, un premier pas a été fait puisqu'une commission spéciale a été constituée pour étudier l'élaboration d'un programme qui ne sera pas nécessairement le même dans tous les détails pour les trois gymnases du canton mais qui présentera une certaine unité. Nous savons que la commission se mettra bientôt au travail.

C'est un très grand plaisir pour le chroniqueur d'annoncer que le peuple neuchâtelois a voté le crédit nécessaire pour la construction d'un bâtiment qui abritera le gymnase cantonal et l'école normale. Les travaux sont déjà si avancés qu'une dizaine de salles pourront être occupées au printemps 1953. Dans le courant de l'été de la même année, le bâtiment sera complètement terminé.

La question assez longtemps pendante de la section de culture générale de l'école supérieure des jeunes filles de Neuchâtel, combattue ici, soutenue là, est maintenant liquidée puisque la commission scolaire a décidé la suppression de cette section.

Il fut un temps, pas très éloigné, où il existait un fossé entre l'école primaire et l'école secondaire. Ce temps est révolu ! Je n'en veux pour preuve que l'esprit dans lequel le programme de l'enseignement secondaire du degré inférieur a été élaboré en 1946. Alors que l'ancien, non

seulement laissait aux huit écoles secondaires du canton une liberté préjudiciable aux études sans opérer la liaison entre les deux enseignements, le nouveau programme de 1946 tient compte, très largement, des connaissances acquises à l'école primaire. Une autre preuve nous est fournie par les examens d'entrée à la section classique et à l'école secondaire de Neuchâtel. Les maîtres préparent les épreuves et les discutent avec les inspecteurs des écoles primaires qui assistent, de plus, aux examens. Enfin, tout récemment, un inspecteur d'écoles a été invité à faire une causerie aux parents des élèves d'une école secondaire de campagne.

Ce contact avec les écoles secondaires nous permet de faire un certain nombre d'observations intéressantes. S'il est désirable que les élèves intellectuellement bien doués puissent suivre l'enseignement classique en sortant de 5^e année primaire et l'enseignement secondaire, après la 7^e année primaire, en revanche, nous déplorons que des enfants d'un niveau intellectuel assez médiocre encombrent les sections classiques et modernes de l'enseignement secondaire sans retirer grand profit d'un enseignement au-dessus de leur portée. Dans certains milieux, on se demande même s'il n'est pas prématuré d'admettre des enfants en section classique après la 5^e année primaire alors que dans plusieurs cantons, l'étude du latin est entreprise une année plus tard.

Concours de français. — L'année dernière, le chroniqueur signalait l'heureuse initiative de l'Institut neuchâtelois qui avait organisé, avec l'appui du Département de l'instruction publique, un concours de français ouvert à tous les écoliers de 8^e année primaire. L'Institut neuchâtelois en a prévu un nouveau qui s'adressait aux élèves des gymnases et qui a obtenu, lui aussi un grand succès.

Enseignement professionnel

L'agrandissement de l'école de mécanique et d'électricité de Neuchâtel a été voté par le Conseil général et les travaux ont déjà commencé. Les études concernant une réorganisation de cette école sont achevées et, désormais, les élèves pourront obtenir le diplôme cantonal de technicien après avoir suivi un certain nombre de cours au technicum neuchâtelois, selon entente entre cet établissement et la ville de Neuchâtel.

Les travaux concernant les annexes du Technicum neuchâtelois ont été poussés activement, aussi bien au Locle qu'à La Chaux-de-Fonds. Il est probable que les nouveaux locaux pourront être inaugurés en automne. L'enseignement sera donné dans de meilleures conditions et nous nous réjouissons du développement de notre haute école technique qui fait honneur au canton.

Pour succéder à M. Henri Perret, directeur général du Technicum neuchâtelois, les autorités compétentes firent un choix particulièrement heureux en faisant appel à M. Louis Huguenin qui entra en fonctions en août 1950 et qui fut nommé définitivement en octobre 1951.

L'Annuaire félicite très sincèrement M. le Dr Perret d'avoir donné un essor remarquable à l'établissement qu'il a dirigé si brillamment et forme les meilleurs vœux pour la carrière de M. Huguenin.

Enseignement supérieur

En octobre dernier a eu lieu l'installation du nouveau recteur de l'Université, M. Paul-René Rosset, conseiller national.

Le *Dies academicus* a attiré un auditoire d'autant plus nombreux que M. Sauser-Hall, professeur aux universités de Genève et de Neuchâtel, donnait une conférence sur une nouvelle notion de droit public international : *le plateau continental*.

Comme les années précédentes, les professeurs ont eu de nombreux contacts avec l'étranger. M. Gabus, professeur de géographie et directeur du musée d'ethnographie, a effectué un voyage, avec ses étudiants, dans le sud de l'Algérie. M. Favarger, professeur à la faculté des sciences, a eu l'occasion d'assister à une rencontre de botanistes français et suisses. M. Baer, professeur de zoologie et d'anatomie comparée, s'est rendu à Sète avec vingt-six de ses disciples. M. Redard, de la faculté des lettres, a effectué un voyage d'études en Iran. Enfin, la faculté de droit de Montpellier a rendu à celle de Neuchâtel la visite de l'année dernière.

Les conférences universitaires ont connu d'autant plus de succès qu'une nouvelle formule a fortement engagé le public à y assister : huit conférences données par plusieurs professeurs mais groupées autour d'un sujet central. D'autre part, les cours de vacances de cette année ont provoqué plus d'intérêt que les années précédentes puisque les inscriptions sont plus nombreuses.

Nous signalons que notre Université fait partie de l'Association internationale des universités créée à Paris par l'U.N.E.S.C.O. et que deux de ses représentants siègent au conseil de fondation du Fonds national de recherches scientifiques.

Tout récemment, le Grand Conseil a voté un crédit important pour la réfection du bâtiment actuel de l'Université et, ensuite, pour la construction d'un pavillon de botanique et de zoologie. Cette décision devra être soumise au peuple. Nous attendons avec confiance le verdict populaire car il est indispensable d'améliorer l'état de choses actuel.

Enfin, signalons que la convention qui existe entre la ville de Neuchâtel et l'Etat a été modifiée dans le sens d'une plus grande participation financière du chef-lieu, l'Etat admettant une augmentation du montant de la location pour l'utilisation d'une halle de gymnastique et de la bibliothèque de la ville par les étudiants.

Nous sommes heureux de terminer notre chronique en félicitant M. le professeur André Labhardt d'avoir été nommé pour une année directeur de l'Institut suisse de Rome.

CH. BONNY.

Tessin

Les directeurs de l'instruction publique des cantons romands, accompagnés de quelques collaborateurs, secrétaires ou chefs de service, se réunirent le 26 mai à Bellinzone, dans la salle du Conseil d'Etat, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Pierre Oguey, chef du département